L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI, 23 FEVRIER 1887

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Alphonse Perdreauville.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,755—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Alphonse Perdreauville tutrice naturelle et ex officio administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 fév—22 26—3 mars

Succession de Joseph Holz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,233—Division D—Attendu que Joseph M. Holz, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Holz, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 fév—19,23,27

Succession de Cornelius Mahoney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 20 171—Division E. Attendu que Gabriel Villeré, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Cornelius Mahoney, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 fév—18,23,27

Succession de Henry Louis Bordes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,239—Division A—Attendu que Mme Veuve Henry Louis Bordes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Louis Bordes, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 fév—18 23 27

Succession de Louise Dumortier, veuve James Flint.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 20,217—Division E—Attendu que Mme Leouville Thompson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Louise Dumortier, veuve de James Flint, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 fév—17,21,26

Succession de Rachel Rebecca Goldsmith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 20,170—Division B—Attendu que Gabriel Villeré administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Rachel Rebecca Goldsmith, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 fév—17 21 26

Succession de Catherine Louisa Salzer, Veuve de Lorenzo Dowdy Page.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,152—Division E.—Attendu que William Salzer a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Louisa Salzer veuve de Lorenzo Dowdy Page, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 fév—17 21 26

Succession de Mary Walsh, femme de John C. Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 18,387—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. J. Walsh, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 fév—18,23,27

Succession de Thomas Lyttleton Lyon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,212—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le troisième compte provisoire présenté par Frank N. Butler exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 fév—16 20 25

PAR LE CONSTABLE.

Salomon Kahn vs Burgund Favre.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 11,065. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la tête du Nouveau Bassin le SAMEDI, 19 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La goëlette Mary Ella maintenant appelée Helena T. les meubles, les agrès et apparaux telle qu'elle se trouve maintenant à la tête du Nouveau Bassin, jaugeant sept tonnes d'après l'inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
19 fév—19 27 mars 2 8 13 19

Thos McIntyre vs Mme Geraldine D. Armstrong.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, Nos 9,476, 9177 & 9178—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique au local No 266 rue Sixième entre les rues Prytanée et St Charles le MARDI 1er mars 1887, à midi,

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré à mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
J. O. LANDRY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
20 fév.—20 24 mars 1er.

Mme L. G. Reynolds vs G. A. Guillaume.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 9 199—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chs G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, LUNDI 21 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 343, borné par les rues Howard, Lafayette, Liberté et Poydras, et désigné par No 1 sur un plan dressé par W. L. Atkinson, le 15 mars, 1841, et désigné comme plan No 58, dans le livre de plans de feu J. B. Marks, notaire. Le dit lot mesure 26 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Howard, sur une profondeur de 107 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur conformément à un acte passé pardevant A. J. Ker notaire, le 7 juillet, 1886.

Conditions, comptant.
J. O. LANDRY,
Constable de la 4ème Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
19 fév—19—mars 5 20

Jacob Held vs W. Frederick Minning.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No. 7,826—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, à l'encoignure de la rue Magazine et de l'Avenue de la Louisiane, dans le Sixième District de cette ville, le MERCREDI, 23 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une mulle baie.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.
J. O. LANDRY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
13 fév—13 20 23

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—P. Macon & Co. et Pierre Macon et Louis Philippe, individuellement et comme membres de la raison commerciale P. Macon & Co., vs. leurs créanciers—No 20,142—Division D—Ordre de Cour—La cession des biens des pétitionnaires est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers et des créanciers de la raison commerciale P. Macon & Co., et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Théard, notaire en cette ville, MARDI, le 15me jour de mars 1887, dans le but de délibérer sur les affaires des dits insolvables; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues, et il est de plus ordonné que Omer Villeré soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 8 février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
8 fév—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—T. J. Carver & Co., et T. J. Carver et B. O. L. Rayne vs. leurs créanciers—No 20,124 Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison commerciale de T. J. Carver & Co et T. J. Carver et B. O. L. Rayne, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero Jr, notaire en cette ville le Samedi, 12ème jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur tou'es autres questions qui pourraient être présentées devant eux et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Lloyd Posey, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 8 février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
9 fév—3f en 30 jours

AVIS AUX CREANCIERS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jas A. Renshaw vs ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Jas. A. Renshaw vs. ses créanciers No 20,268, Division A.—Ordre de Cour.—Que la cession de propriété offerte par Jas. A. Renshaw, soit acceptée pour ses créanciers, que W. B. Sommerville, Esq., avocat et conseiller soit nommé pour représenter les créanciers du dit insolvable, absents; qu'une assemblée des créanciers du dit Renshaw, soit tenue devant Omer Villeré, notaire public en cette ville, le jeudi, 2 mars, 1887, à 11 heures A. M. pour délibérer sur les affaires du dit insolvent, et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre le dit Renshaw et ses créanciers soient suspendues, et que Frank L. Place, soit appointé syndic provisoire.

Nouvelle-Orléans, Lne., 21 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie exacte:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
23 fév—3f en30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, No 20,260—George H. Balsley vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire George H. Balsley soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, le LUNDI, 28me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires de dit pétitionnaire et élire un syndic, et aussi voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises et sur son application pour sa décharge, et que Frank L. Richardson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et il est de plus ordonné que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et les biens du dit pétitionnaire George H. Balsley soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 19 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
W. J. McDONNELL, Député Greffier.
22 fév—1,8,15,22 mars

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Wm C. Hardwick vs. ses créanciers—No 20,248 Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, William C. Hardwick, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Nicholas B. Trist, notaire en la ville de la Nlle Orléans le lundi, 28me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, pour nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et sur son application pour une décharge, et que Charles Louque, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Et il est de plus ordonné que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire William C. Harwick, soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 18 février 1887.
Signé W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, député greffier.
19 fév—19 26—mars 5 12

A. J. Ward's Sons Et als vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 19,209—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par George W. Stockton, syndic provisoire et syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 fév—16 20 25

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Emile Permentel vs. ses créanciers.—No 20,130.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Emile Permentel soit par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph Duvigneaud, notaire en cette ville, le MERCREDI, 23me jour de février 1887, à onze heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, le 8 février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10 fév—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ceci que le 2me jour de février 1887 un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçue en termes et chiffres suivants:

Mme Frances J. Bensadon, femme, etc. vs. son mari—No 19,652.—Division E.

Sur motion de F. B. Thomas, avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des preuves à l'appui, la loi et les évidences étant en faveur de la plaignante—

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 28 janvier 1887, soit maintenant confirmé et rendu final, et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Mme Frances J. Bensadon femme, et contre le défendeur Ferdinand Marks, son mari, décrétant une séparation des propriétés entre la dite plaignante et son mari, et une dissolution de la communauté de gains et acquets existant entre eux.

Et il est de plus ordonné que la dite plaignante recouvre et obtienne du dit défendeur la somme de deux mille cinq cents piastres avec intérêt légal du 9 mars 1878 jusqu'à l'hypothèque et le privilège accordés par la loi aux femmes mariées.

Jugement rendu le 2 février 1887.
Jugement signé le 9 février 1887.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et annexé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 10me jour de février de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt-sept.

M. A. McDONNELL, Député Greffier.
18 fév—3 f en 30 jours

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—John Cordes vs. ses créanciers—No 20,099—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires John Cordes et Gus Manthey individuellement et comme membres de la raison commerciale de John Cordes soit acceptée pour le bénéfice de leurs créanciers dudit insolvable; il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Fred Zengel notaire le 9me jour de mars 1887 à l'après midi et le tout maintenant fait à cette affaire pour accepter, et de prendre en considération l'abandon des biens faits par les pétitionnaires et de nommer un syndic, et que les procédures judiciaires contre la personne et les biens desdits pétitionnaires soient suspendues; et que Percy Roberts Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 5 février 1887.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
8 fév—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 19,939 Division E.—Jacob Burger vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers demandée dans cette affaire soit tenue conformément à la loi pardevant Félix H. Boutray, notaire, le Samedi 26me jour de février 1887, à 11 heures A. M. dans le but de prendre en considération l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 27 janvier 1887.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
W. J. McDONNELL, Député Greffier.
28 jan—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 22ème jour de janvier 1887 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Bridget Hannegan vs. Jeremiah J. Healy—No 19,811—Division A.

Sur motion de Julien A. Seghers, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuves; la loi et les témoignages étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 17 janvier 1887, soit maintenant confirmé et rendu final, et que, en conséquence il y ait jugement en faveur de Bridget Hennegan et contre Jeremiah Joseph Healy son mari, décrétant une séparation de propriétés entre elle et son dit mari, et condamnant le dit défendeur à payer à la dite plaignante la somme de deux cents dollars avec intérêt de 8 pour cent à partir du 30 mars 1874 jusqu'à parfait paiement, montant de ses droits paraphernaux provenant de la succession de son père. Il est de plus ordonné et décrété que la plaignante ait seule le droit de conduire et d'administrer les biens qu'elle pourrait acquérir à l'avenir par son travail et par son industrie à partir du 3 janvier 1887 date de l'enregistrement du procès, et que le défendeur paye les frais. Jugement rendu le 22 janvier 1887. Jugement signé le 27 janvier 1887.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-septième jour de janvier, en l'année du Seigneur mil huit cent quatre vingt-sept.

W. J. McDONNELL, Député Greffier.
29 janv—3f en 30j

Quinzième Etat de Situation

—DE LA—

Compagnie d'Assurances du Peuple

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 Déc. 1886:

PRIMES REÇUES:

Sur risques d'incendie	$104,349 76	
Sur risques de rivière	2,892 52	
Sur risques de mer	2,442 74	
		$109,685 02
Ajoutez: primes non acquises de 1885		32,267 06
		$141,952 08
A déduire:		
Primes remboursées, cancelées, réfraction	$29,171 54	
Réassurances	6,015 57	
		35,187 11
		$106,764 97
Pertes, etc., payées durant la même période—		
Sur incendies	$92,459 98	
Sur les rivières	1,092 70	
Sur les mers	1,314 37	
Taxes d'Etat et de ville, Corps de Sauvetage, Board of Underwriters, traitements des employés, frais divers, moins sauvetage et intérêt	15,869 21	
		$110,736 24
		$3,971 27

ACTIF.

Comptant	$2,696 79
Primes en voie de recouvrement	17,368 15
Immeubles	38,782 49
Actions de banques et autres	36,684 79
Meubles et installation de bureau	2,370 25
Billets garantis par nantissements	3,819 68
Billets garantis par hypothèques	8,606 06
Billets à recevoir	2,060 27
	$110,390 48

Ce qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHMEIDAU, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce 22me jour de janvier 1887.

J. BENDERNAGEL, Notai
23 jan—1m

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE C.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 15 MARS 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1	Gros lot de	$150,000	$150,000
1	.... de	50,000	50,000
1	Lot de	20,000	20,000
2	Lots de	10,000	20,000
4	Lots de	5,000	20,000
20	Lots de	1,000	20,000
50	Lots de	500	25,000
100	Lots de	300	30,000
200	Lots de	200	40,000
500	Lots de	100	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100	Lots d'approximation	$300	$30,000
100	..	200	20,000
100	..	100	10,000
1000	..	50	50,000

2,179 Lots s'élevant à $535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais. Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, ou faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent venant en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Fahey vs Anna Kremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,876—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 1er mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Craps, Poëts et Grands-Hommes, désigné par le numéro six, sur un plan de Hedin, architecte, déposé au bureau de Lucien Hermann, notaire, et mesurant quarante pieds de face à la rue Grands-Hommes sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

La même propriété a été acquise par la défenderesse par achat de Mme Julia A. Markey, conformément à un acte pardevant James Fahey, notaire, daté le 21 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 janv—fév 3,10,17,24—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Mary Allen et William Q. Allen son mari, vs. A. Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,493—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Dix-huit certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville et numérotés de un à dix-huit inclusivement, dans l'ilet borné par les rues Florida Landing ou Julia, Cypress, Galves et Miro, conformément à un plan de L. Pilié en date du 3 janvier 1845. Le lot numéro un mesure dix-sept pieds dix pouces et sept lignes de face sur la rue Galvez, vingt-neuf pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente pieds huit pouces sur la ligne vers la rue Julie et cent trente pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot numéro deux. Les lots numéros deux à neuf inclusivement mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente pieds cinq pouces et deux lignes entre lignes parallèles. Le lot numéro neuf forme l'encoignure des rues Galvez et Cypress.

Les lots numéros dix à dix sept inclusivement mesurent chacun vingt-sept pieds de face sur la rue Miro, sur une profondeur de cent trente pieds cinq pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

Le lot dix forme l'encoignure des rues Miro et Cypress. Le lot numéro dix-huit mesure quarante-et-un pieds cinq pouces et deux lignes de face sur la rue Miro, vingt neuf pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente (130) pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot numéro dix sept et cent trente pieds huit pouces sur le côté de la ligne vers la rue Julie, étant la même propriété que le défendeur a acquis de Washington E. Frederick St Ferol, par acte passé pardevant Alcée J. Ker, notaire en cette ville, en date du 31 juillet 1875.

2° Douze certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, dans la ville de Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, maintenant Septième District de la ville de la Nlle-Orléans, désignés par les numéros douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt-un, vingt deux et vingt-trois (12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23), dans l'ilet trente six "B" (36 B), compris entre les rues Frank ou Burdette, Quatrième, Zimpel et Adams, conformément à un plan de Carrollton, fait par Henry Moellhausen et déposé à l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville.

Les lots numéros treize à vingt deux inclusivement se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Burdette ou Frank, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. Les lots treize et vingt-deux forment respectivement des encoignures. Le lot numéro douze mesure trente pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles, et le lot numéro vingt-trois (23) mesure trente pieds de face à la rue Zimple sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit défendeur a acquis de Mme Eliza Dinwiddie et de Mlle Jessie Dinwiddie, par deux actes de ventes séparées, passés pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, un étant daté du 26 août 1879 et l'autre, le 17 mars 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—

1° Pour du comptant jusqu'au montant du billet à recevoir maintenant en à savoir: Quatre mille deux cent deux 86 1/2 dollars ($4202 86 1/2/100) avec intérêt à 8 pour cent par an à partir du 14 juillet 1885 jusqu'à parfait paiement, et 5 0/0 pour honoraires d'avocat sur le montant poursuivi et les taxes.

2° L'acquéreur assumera jusqu'au montant du reste de son enchère un billet souscrit par Alphonse Martin de quatre mille deux cent deux 86 1/2 dollars ($4202 86 1/2) dû le 1er novembre 1887 ou avant, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du 14 juillet 1885 jusqu'à parfait paiement.

3° Le reste, s'il y a, comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 jan—22 29—fév 5 12 19 24.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Joseph Pinta vs. ses créanciers—No 19,596—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Joseph Pinta, l'insolvable en cette affaire, soit convoquée et tenue pardevant Edgar Grima, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 5me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur la vente des propriétés livrées dans cette affaire et en fixer les termes, conditions et manière.

Nouvelle-Orléans, 17 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
19 fév—3f en 10 jrs

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

No 3 rue Carondelet.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'exposé suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1886:

Primes d'incendie	$277,197 19	
Primes maritimes	19,946 53	
Primes de rivières	10,846 17	
		$307,989 89
Primes acquises de 1885		71,482 96
Total des primes		$379,472 85
A déduire—		
Primes non acquises de 1886	$75,785 78	
Primes remboursées	80,884 78	
Réassurances	7,827 61	
		$164,498 17
Primes acquises nettes		$214,974 68
A ajouter—		
Intérêt, loyers, sauvetage		24 190 47
Revenu net		$239,165 15
A déduire—		
Pertes sur les incendies de 1885	$48,374 83	
Pertes sur les incendies de 1886	142,873 39	
		$191,248 22
Pertes sur les mers en 1885	$382 45	
Pertes sur les mers en 1886	17,959 76	
		18,342 21
Pertes sur les rivières en 1885	5,706 11	
Pertes sur les rivières en 1886	906 95	
		6,613 06
Pertes payées	$216,203 39	
Commissions	16,181 38	
Taxes d'Etat, de ville et licenses	5,802 24	
Dons charitables	849 10	
Dépenses imposées par la loi, honoraires d'avocat	1,069 30	
Board of Underwriters corps de Babcock et de Sauvetage	4,405 07	
Dépenses générales et salaires	39,798 64	
Dividende du jan 1886	$12,500 00	
Profits et pertes	25,905 41	
	$38,405 41	
		$321,906 03
Excédant pertes et dépenses en sus des revenus		$82,739 88
Pertes ajustées		32,861 20
		$115,601 08

La Compagnie a l'actif suivant, valeur sur le marché le 31 décembre 1886:

Comptant en banques	26,406 95
Bons des Etats-Unis 4 pour cent, Bons de première hypothèque du Levee Steam Cotton Press, de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie des Water Works de la Nouvelle Orléans, de la compagnie du chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans, la compagnie de pompiers de St Bernard, du bataillon d'artillerie de Washington, des bons de ville consolidés et des bons à prime	233,095 00
Actions du N. O. City R. R. Co., de la Banque Nationale de l'Etat, du Vallette Dry Dock Co, du N. L. Jockey Club, de la Bourse au Coton de la Nlle Orléans et de l'association du cimetière de la Métairie	30,560 00
Billets de première hypothèque, prêts sur demande garantis par des sécurités et billets à recevoir pour primes	85,971 75
Immeubles divers et meubles de bureau	70,774 50
Primes en cours de collection	35,375 86
Dû par des compagnies d'assurances	2,905 64
Comptant en la possession d'agents de compagnies en Europe	487 52
Mandats d'Etat et de ville	1,314 75
Intérêt sur des billets hypothécaires	3,908 85
Au crédit du "suspense account" un jugement en faveur de la compagnie...$4,940 00 Divers débiteurs...469 82	$5,409 82
	$497,109 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

(Signé) J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, le 14me jour de janvier 1887.
(Signé) JAS FAHEY Notaire.

DIRECTEURS.

THEO. BRIERRE,	JOHN W. HINCKS,
EDW. J. BOBEY,	P. POUTZ,
GUST. PITOT,	C. T. DUGAZON,
A. SCHREIBER,	D. FATJO,
C. E. SCHMIDT,	H. GALLY,
J. TUYES,	W. C. C. CLAIBORNE, Jr.

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme MARY MITCHELL.

Propriété de valeur améliorée

Dans les Premier et Quatrième districts.

La RESIDENCE en BRIQUES avec JARDIN, Coin des rues Jackson et Camp.

Aussi rue Julie et contigue au moulin à ris de ERNST;

Et rue Notre-Dame, derrière les propriétés ci-dessus.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No. 18,707.

Vente pour une division d'intérêts.

A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—le SAMEDI, 26 mars 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C, actuellement en congé, daté le 30 septembre 1886, dossier No 18,707, dans l'affaire de la Succession de Mme Mary Connolly, femme de John Mitchell, tous deux décédés, pour un partage d'intérêts entre les héritiers tous d'âge et pour payer les legs et dons, il sera vendu à l'encan.

Quatrième district.—Coin des rues Jackson et Camp.

1° Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Camp et Chestnut, formant le coin des rues Camp et Jackson et mesurant ensemble 60 pieds de face à la rue Jackson sur 125 pieds de profondeur et face à la rue du Camp, mesure américaine et entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages solidement bâtie avec toit en ardoises, connue comme le No 202 rue Jackson, ayant un large corridor au centre aux deux étages, quelque douze chambres ou plus, citerne, etc., avec gaz et installation partout.

2° **Premier District, rue Julie.** Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julie, Notre Dame, Magasins et Tchoupitoulas, adjacent au "Moulin à riz de Ernst & Cie" et mesurant 60 pieds 11 pouces de face à la rue Julie sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes égales et parallèles, mesure française.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages avec toit en ardoises ayant quelque dix huit chambres ou plus, aussi, deux maisons en bois, servant comme grocerie et résidences, hangars, etc., et connues comme les Nos. 101, 103 et 105 rue Julie.

Sur la rue Notre-Dame.

3° Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la dernière propriété décrite ci-dessus, et qui est contiguë à celle et dans le fond et désigné comme le No 13, et mesure 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Notre Dame, sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces et adjacent au "moulin à riz Forrater."

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages et demi avec toit en ardoise, connue comme le No. 91 rue Notre Dame, et ayant un corridor en haut et en bas, et quelque dix chambres en tout, citernes, lieux d'aisance, etc.

Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins, et sont d'après des plans dressés par MM. Williams & Patton, architectes et arpenteurs, lesquels plans peuvent être vus à l'endroit de la vente.

CONDITIONS ET TERMES—Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un an avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles, les billets à crédit seront divisés en coupons, si cela est nécessaire, pour un réglement entre les héritiers, et un dépôt comptant de 10 pour cent qui sera fait sur les lieux de la vente.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire, aux frais des divers acquéreurs qui assumeront les taxes dues et exigibles en 1887 en outre de leurs adjudications.

20 fév—20 27 fév—6,13 20,26 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Billets à recevoir.

18 actions du fonds capital, N. O. Patent Cotton Gin, Brush Co.

Succession de William Simpson, décédé.

Par ordre de la cour. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 26 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Natchez et Gravier, 1er district de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté le 18 février 1887, Dossier No 19,369, dans l'affaire de la succession de William Simpson, décédé, il sera vendu à l'encan.

1° 48 actions du fonds capital du N. O. Patent Cotton Gin Brush Co. de $100 chacune, payées en plein.

2° Un billet à ordre de A. B. Morgan Jr daté le 29 février 1884 pour $20 00.

3° Un billet à ordre de W. J. Mathews daté le 1er août 1884 pour $130 00.

Le tout d'après un inventaire enregistré.
Conditions—comptant sur les lieux.
20 fév—20 24 27—3 mars à date

Propriété de valeur vacante,

COIN DES RUES CANAL ET CLAIBORNE.

B. M. Hyams et als. vs. B. M. Hayes, tuteur, et als.

Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans.

A UN LONG CRÉDIT—A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI 26 mars 1887, à midi, à la Salle d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division "C" rendu le 14 février 1887 et signé le 18 février 1887, dossier No 18,252, dans l'affaire de Henry M. Hyams et als vs. Bernard M. Hayes et als, à un long crédit il sera vendu à l'encan:

DEUXIÈME DISTRICT.

Coin des rues Canal et Claiborne,

CINQ TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Dumaine, Claiborne et Derbigny, formant le coin des rues Canal et Claiborne, et désignés par les Nos. 1, 2, 3, 27 et 28, qui sont contigus l'un à l'autre et mesurent comme suit, savoir:

Le lot No 1 forme le coin des rues Canal et Claiborne et mesure 26 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue du Canal sur 104 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur et face à la rue Claiborne, et contigu au lot No. 28 du côté le plus rapproché de la rue Derbigny.

Les lots Nos 27 et 28 mesurent chaque 26 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue du Canal, sur une profondeur de 104 pieds 5 pouces et 4 lignes. Les lots Nos. 2 et 3 sont contigus aux lots ci-dessus dans le fond, et mesurent chacun 26 pieds, 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes, tous entre lignes égales et parallèles, mesure américaine, d'après un plan dressé par MM Williams & Patton architectes et arpenteurs, lesquels plans peuvent être vus à l'endroit de la vente, chaque terrain sera vendu séparément.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente et toutes les clauses de garanties usuelles, les paiements à crédit seront divisés en billets coupons, à la satisfaction des parties intéressées, et un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux, et les acheteurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887, en outre de leurs adjudications.

Actes de vente pardevant John G. Eustis, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
20 fév—20 27—mars 6,13,20,26.

PAR E. CURTIS.

A la Résidence, Samedi, 26 Février.

Le contenu d'appartements magnifiquement meublés dans la bâtisse No 3 rue Bourbon, au coin Canal, sera vendu par ordre de Mme L. Jouville pour cause de départ.

Un joli ameublement de salon presque neuf, tables de centre, magnifiques glaces françaises, un beau et grand piano droit Pleyel (qui a très peu servi), ornements en porcelaine, bronze, tableaux à l'huile. Un splendide ameublement de chambre en noyer, avec armoire à glace, tapis de Bruxelles et ingrain, persiennes, corniches, rideaux, porte-chapeaux, sideboard, chaises en chêne blanc pour couloir, ustensiles de cuisine, stove, etc., le tout en magnifique ordre.

PAR E. CURTIS, encanteur—SAMEDI 26 février, à 10:30 A. M., au No 3 rue Bourbon, au premier, sans réserve pour cause de départ—

Conditions—Comptant.
20 fév—20,23,24,25,26

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Propriété cottage à deux corps de logis, No 291 rue Dryades.

Dans l'affaire de W. H. Lewis Jr. vs. W. H. Lewis Sr. et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Dossier No. 19,413.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, Bureaux No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 19 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre le Natchez Alley et la rue Gravier, en vertu et conformément à un jugement rendu le 4 février 1887 et signé le 10 février 1887, par l'Hon. Juge F. A. Monroe, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, Dossier No 19,413, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan:

Un lot de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Calliope et Delord, désigné par le No 25 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, annexé à un acte passé pardevant Félix de Armas, ancien notaire en cette ville, le 30me jour de janvier 1829, et mesurant, au pied français, conformément au dit acte, cinquante-trois pieds dix pouces de face à la rue Dryades, sur une profondeur de cent quatre-vingt-un pieds et trois pouces et demi sur la ligne qui le sépare du faubourg Saulet, soixante-quatorze pieds et un pouce de largeur dans le fond, séparé par les lots 14 et 15, et — pieds sur l'autre ligne.

Conformément à un plan récemment fait par Williams et Patton, voyers, le dit lot de terre mesure, au pied américain, 57 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur de 193 pieds 2 pouces et 4 lignes sur le côté près la rue Calliope et 191 pieds 10 pouces sur le côté près la rue Delord, et une largeur dans le fond de 78 pieds 11 pouces et 4 lignes, le tout plus ou moins; le dit plan est daté du 23 décembre 1885, et est maintenant déposé à l'endroit de la vente. Les améliorations sont un cottage à deux corps de logis connu comme le No 291 rue Dryades.

Conditions—Comptant en billets des Etats-Unis. Dix pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant James Zacharie Spearing, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues en 1887.
16 fév—16,23—mars 2,13,19

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bridget Hennegan vs Jeremiah Joseph Healy, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,811—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 22 mars, 1887, à midi, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

1° Cinq terrains situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Napolé et Solomon, désignés comme lots numéros 14, 15, 16, 17 et 18, et mesurant comme suit:

Les lots numéros 14, 15 et 16, mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue Canal, sur cent-huit pieds de profondeur. Le dit lot No 14 formant le coin des rues Napoléon et Canal. Le lot numéro 17 mesure 31 pieds 11 pouces et une ligne de face à la dite rue du Canal, sur 108 pieds de profondeur, et le lot No 18 mesure 31 pieds 11 pouces de face à la dite rue du Canal, sur 108 pieds de profondeur. Le tout d'après un plan dressé par L. H. Pilié, daté le 15 décembre 1849, et déposé au bureau de R. J. Ker, notaire public, ensemble avec les droits, privilèges et appartenances.

2° Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans le fond, désignés par les numéros cinq et six dans l'ilet numéro trente neuf qui est borné par les rues Canal, Gasquet, Solomon et Napoléon, ayant chacun, en mesure anglaise, vingt six pieds de face à la rue Canal sur cent cinq pieds de profondeur, d'après un plan lithographique annexé à un acte passé par devant Edward Barnett, ex-notaire en cette ville, le vingt six avril 1867. Le dit ilet étant connu ou désigné comme ilet No 784 sur le nouveau plan de la ville ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, circonstances, privilèges et avantages y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
16 fév—16,23—2,9,10,22 mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans d'une habitation sucrière de valeur dans la paroisse St Bernard ainsi qu'un intérêt dans des propriétés de ville.

Succession de Cyrus Chism.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 11,042—En vertu de deux ordres de vente, datés respectivement 24 décembre 1886 et 22 janvier 1887 tous deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et en vertu d'un consentement écrit, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 26 février 1887, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau de terre ou habitation sucrière, situé dans la paroisse St Bernard, Terre aux Bœufs, en arrière de l'habitation anciennement connue sous le nom d'habitation Reggio à peu près à trois lieues et demie du fleuve Mississippi, dans l'intérieur de la dite Terre aux Bœufs, la dite habitation faisant face aux deux côtés du Bayou Yscloskey ou Biloxi qui coule à l'est dans le lac Borgne, et mesurant d'x sept cents arpents de superficie et est borné sur le côté nord par des terres publiques, le lac Borgne et Proctorville et sur le côté est par des terres publiques enregistrées au nom de S. R. Proctor sur le côté sud par d'autres terres publiques et à l'ouest par l'habitation Reggio.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent incluant sucrerie, machines, outils aratoires, tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent ainsi que les mulets, charrettes, wagons, outils, instruments aratoires etc.

Les effets mobiliers appartenant à la dite habitation consistent en 12 mulets, 6 grandes charrues à 4 mulets, 13 à 2 mulets, 13 brouettes, 4 wagons à 4 mulets, 3 wagons à 2 mulets, 3 charrettes à 1 mulet, 15 couteaux à cannes, 1 balance, 2 stubble diggers, 2 grandes meules, 2 cultivateurs de J. B. Ward, 7 jeux de harnais, 6 herses tournantes, 1 machine et autres objets, etc., le tout plus ou moins.

2° Le droit titre et intérêt de feu Cyrus Chism étant une moitié indivise des propriétés ci-après décrites.

1° Trois certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement Rickerville, paroisse de Jefferson, dans l'ilet borné par les rues Upperline, Laurel, Lyon et Jersey, désignés sur un certain plan dressé par B. Buisson voyer, le 6 janvier 1850, comme les numéros six, sept et huit, et mesurant chacun vingt six pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent pieds.

Et ainsi que le lot numéro huit qui d'après le dit plan, forme l'encoignure des rues Upperline et Jersey et mesure vingt huit pieds cinq pouces sur la rue Upperline sur une profondeur et face à la rue Upperline sur cent pieds neuf pouces et de cent pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro sept.

2° Et la portion dans le fond des lots numéros neuf et dix du dit ilet ci-dessus mentionné, mesurant vingt six pieds de face à la ligne du fond du lot numéro deux sur quarante pieds de profondeur et de face à la rue Lyon, ensemble avec l'usage d'une allée de huit pieds de largeur ouvrant sur la rue Jersey et s'étendant à côté huit pieds et continuant ensuite à angles droits sur une largeur de huit pieds et une profondeur de soixante-cinq pieds sur la dite portion; le lot No neuf, conformément au certificat du plan primitif de la dite portion étant la même propriété acquise par James W. Breedlove à J. Pique notaire en cette ville le 23 avril 1867 pour une vente de Thomas M. Scott à Chism & Boyd.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 jan—1 8 15 22 26 fev

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une propriété de valeur améliorée formant le coin sud-ouest des rues Canal et Roman.

Samuel Flower administrateur, etc., versus Elizabeth Jackson Noble, femme etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 295—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 26 février 1887 à midi des propriétés ci-après décrites à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 28 qui est borné par les rues Canal, Roman, Prieur et Gasquet, et formant l'encoignure des rues Roman et Canal et se trouvant (au pied américain) comme suit, à savoir:

Vingt quatre pieds neuf pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur et façade à la rue Roman de cent neuf pieds 10 pouces et trois lignes sur une profondeur de cinquante pieds de soixante-deux pieds et deux pouces à l'angle droit de la rue Roman et du fond de la dite portion de terre de 10 pouces pour une profondeur à l'angle droit à la dite deuxième ligne de côté, ladite autre ligne du côté de la dite portion de terre s'étendant à la ligne du fond une profondeur de quarante sept pieds, deux pouces et trois lignes sur une largeur sur la ligne du fond de vingt sept pieds.

La dite portion ou morceau de terre comprend le tout du lot No 6 du dit ilet sauf une lisière de terre adjacente au lot No 7, mesurant deux pieds trois pouces de face à la rue du Canal, sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante deux pieds.

Acquis par la défenderesse par achat de la Life Association of America, par acte passé pardevant Algernon S. Beck, notaire en cette ville, en date du 2 octobre 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 jan—25—fév 1 8 15 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE

W. S. Benedict vs Nathaniel Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,515.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain ensemble avec tous les droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville (anciennement la ville et la Paroisse Jefferson) désigné par le numéro douze de l'ilet No 34, borné par les rues Valence, Camp, Cadix et Chestnut d'après un plan dressé par Louis Surgi, le 6 février 1836, annexé à un acte passé pardevant Louis Ferrand, ex notaire, le 6 janvier 1836 lequel terrain mesure trente pieds de face à la rue du Camp sur cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 jan—21,28—fév 4,11,18,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Meubles, Meubles, etc, aussi, un piano.

George Michael Greez vs Louisa Alexander.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 19,805—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI 2 mars 1887, à 10 A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue de Chartres, entre les rues Ste Anne et Dumaine:

Un fort assortiment de meubles de valeur, effets mobiliers, divers, etc, incluant

Un piano ["E", Gabler No 16,848.]

Le tout d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 fév—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Samuel G. Kreeger vs. Ses Créanciers, No 20,190—Division E—Ordre de cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Samuel G. Kreeger, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, le LUNDI, 21me jour de mars 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne ainsi bien que contre les biens dudit pétitionnaire soient suspendues et que Armand Pitot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 14 février 1887.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
15 fév—3f

Succession de Mme Marie Rose François.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,279—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James Fahey, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 fév—20,25, 1mars

VENTES A L'ENCAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

"MASTER'S SALE."

Cour du Circuit des Etats-Unis, District Est de la Louisiane.

VENTE IMPORTANTE

—DE—

Propriétés de valeur dans le Deuxième et Troisième Districts de la ville de la Nlle-Orléans.

Appartenant à la succession de feue Mme Myra Clark Gaines.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.

Vingt ilets et parties d'ilets de valeur faisant partie des portions de terre bien connues Blanc et St. John, subdivisées en 392 terrains sur la rue Broad et le Bayou St-Jean ou près de là, tous à proximité des chemins de fer urbains, à la partie commerciale de la ville et offrant de rares avantages comme résidence ou comme spéculation et bien adaptées pour jardinage ou vacherie.

A un long crédit, 6 pour cent d'intérêt seulement.

Conformément aux décrets rendus par l'Hon. Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit, et District Est de la Louisiane, le 16 juin 1884, dans l'affaire de Mme Mary E. Randolph, veuve de feu Wm. M. Randolph vs Mme Myra Clark Gaines, No 10,209 et de G. T. Raoul, administrateur de la succession de Mme Louise Hubert, femme de feu E. Warren Moise, No 10,206 et au décret supplémentaire rendu dans lesdites affaires, le 15me jour de janvier 1887, le soussigné maître de requêtes spécial à la Chancellerie de ladite cour, vendra à l'encan par l'entremise de W. I. Hodgson, encanteur, le Samedi, 12 mars, 1887, à 12 A. M., à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, aux derniers et plus haut enchérisseurs, la propriété décrite ci-dessous appartenant à la succession de feue Mme Myra Clark Gaines acquise par elle, et dont elle a obtenu possession comme étant une portion de la succession de feu Daniel Clark, à savoir

Propriétés dans le deuxième district.

1° Neuf terrains dans l'ilet No 336 bornés par les rues Broad, Toulouse, Dorgenois et la Promenade Carondelet, désignés par les Nos 3 à 5, 7 à 9 et 11 à 14, tous inclusivement, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Tout l'ilet No 392 borné par les rues Gayoso, Dupré, Toulouse et St Pierre subdivisé en 24 terrains avec les bâtisses qui s'y trouvent.

3° Tout l'ilet No 403, borné par les rues Gayoso, Salcedo, Toulouse et St Pierre subdivisé en 24 terrains.

4° Tout l'ilet No 417 borné par les rues Salcedo, Lopez, Toulouse et St Pierre subdivisé en 20 terrains.

5° Tout l'ilet No 418 borné par les rues Salcedo Lopez, Toulouse et la Promenade Carondelet, subdivisé en 17 terrains.

6° Vingt deux des vingt-cinq terrains, de l'ilet No 427 bornés par les rues Lopez Rendon Toulouse et la Promenade Carondelet, désignés par les Nos 1 à 8, 11 à 15 et 17 à 25, tous inclusivement.

7° Tout l'ilet No 428 borné par les rues Lopez, Rendon, Toulouse et St-Pierre, subdivisé en 26 terrains.

8° Deux terrains Nos 3 et 4, faisant face à la rue Ste Anne dans l'ilet No 430 bornés par les rues Ste Anne, Orléans, Lopez et Rendon.

9° Sept terrains dans l'ilet No 447, bornés par les rues Rendon, Toulouse St Pierre et l'Avenue Hagan, désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement.

10° Tout l'ilet No 448 borné par les rues Rendon Toulouse l'Avenue Hagan et la Promenade Carondelet subdivisé en 26 terrains, et désignés par les Nos 1 à 26 inclusivement.

11° Deux terrains Nos 25 et 26 dans l'ilet No 355, bornés par les rues Broad, White, St Philippe et Dumaine et faisant face à la rue Broad.

12° Deux terrains Nos 1 et 2 dans l'ilet No 404, bornés par les rues Salcedo, Gayoso, St Pierre et Orléans.

13° Neuf terrains Nos 10 à 18 inclusivement de l'ilet No 405, bornés (l'lan Bergerot) par les rues Salcedo, Gayoso, Ste Anne et Orléans.

4° Trois terrains, Nos 5, 16 et 22 de l'ilet No 414 borné par les rues Salcedo, Gayoso, Ste-Anne et Dumaine.

15° Deux terrains, Nos 19 et 20 de l'ilet No 379 borné par les rues Dupré ou Cinquième, White ou Sixième, St-Jean et Washington.

Dans le Troisième District.

16° Tout l'ilet irrégulier No 2326 borné par les rues Nouveau St Bernard, Annette, Richelieu, White et le Chemin Gentilly.

17° Tout l'ilet No 2287 borné par les rues Nouvelle Orléans Richelieu ou White, Nouveau St Bernard, Pleasant et le Chemin Gentilly, subdivisé en 19 terrains.

18° Dix huit terrains dans l'ilet No 1972, borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Benefit et Treasure.

19° Tout l'ilet fractionnel No 2472 borné par le Chemin Gentilly, les rues Sere et St Antoine.

20° La moitié de l'ilet No 2514 borné par les rues Manuel, Union, Beauregard et François.

Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins mesure américaine.

Toutes les propriétés ci-dessus seront vendues par ilet ou subdivisées d'après des plans qu'on peut voir à l'endroit de la vente.

Conditions—Comptant en passant les titres, ou un tiers comptant et la balance en paiements égaux à un et deux ans du jour de la vente, à l'option des acquéreurs. Les billets à crédit porteront 6 pour cent d'intérêt par an et 5 pour cent d'honoraires d'avocat avec hypothèque spéciale et lien de vendeur sur les terres, et les clauses de garantie usuelles. Les billets à crédit seront divisés en coupons si cela est nécessaire. Un dépôt comptant de 10 pour cent sur toutes les ventes devra être fait sur les lieux pour lier les ventes et les acquéreurs assumeront les taxes de 1887 en plus de leurs adjudications.

La propriété ci-dessus sera vendue libre de toutes hypothèques et de toutes taxes d'Etat de ville et de desséchement incluant celles de l'année 1886.

Les actes de vente seront exécutés par le Maître de Requêtes à la chancellerie pardevant A. S. Beck notaire au No 60 rue Carondelet aux frais des acquéreurs.

J. W. GURLEY
Maître de Requêtes spécial à la Chancellerie.
SINGLETON & BROWNE,
H. D. OGDEN
Sollicitants pour les plaignants
6 fév—6 13 20 27 mars 6 13

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Terrain de valeur rue Rousseau

Succession de Daniel O. Regan

No 17,251—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, Encanteur—le SAMEDI 19 mars 1887 à midi, à la salle d'encan Arcade par ordre de l'Hon N. H. Rightor daté le 8 février 1887, il sera vendu:

Un terrain rue Rousseau dans l'ilet borné par les rues Jackson, Josephine et Fulton, mesurant 31 pieds de face à la rue Rousseau sur 110 pieds de profondeur.

Conditions: Comptant. Taxes dues en 1887 seront assumées par les acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robert Dalton, notaire. Dix pour cent exigé à la vente.

12 fév—12 26 mars 5 12 19

Emplacement pour grocerie établie

Coin des rues Philip & Villeré.

Succession de Armand Tournon.

No 18,833—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 janvier 1887, il sera vendu à l'encan:—

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Villeré, Dumaine et Robertson, formant le coin des rues St-Philippe et Villeré et mesurant 30 pieds de face à la rue St Philippe, sur une profondeur et façade sur la rue Villeré de 60 pieds (mesure française). Ensemble avec les améliorations comprenant une maison en briques à un étage, avec attic, toiture en ardoises, citerne etc. Les étagères sont comprises et vendues avec la propriété.

Conditions de la vente.—L'acquéreur assumera comme partie de paiement du prix d'adjudication le paiement de deux billets hypothécaires, ensemble avec tout l'intérêt dû et qui pourrait être dû sur les dits billets, à savoir: Deux billets de $350 chacun, datés le 21 août 1886, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, tirés et souscrits par le dit A. Tournon, payables à son propre ordre, endossés par lui et payables respectivement à un et deux ans après date. La balance du prix d'achat comptant, les taxes d'Etat et de ville de l'année courante seront assumées par l'acquéreur. L'amélioration sera assurée pour tout le montant à crédit, la police sera transférée au vendeur, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.

Acte de vente, aux frais de acquéreurs, pardevant Chas Folle, notaire. Dix pour cent de la vente exigé au moment de l'adjudication.

22 jan—22 29—fév 5 19 26

Propriété de valeur

Près de l'Eglise St-Alphonse.

Emplacement pour affaire, à l'encoignure des rues Josephine et Laurel.

Deux lots avec les améliorations sur la rue Laurel.

Interdiction d'Anthony Faecher.

No 19,376—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, encanteurs. — Bureaux No 5 rue Carondelet, SAMEDI, 12 mars 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, près Gravier il sera vendu à l'encan:

Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé, dans le 4ème district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Jackson, Constance et Laurel, désignés comme lots 24, 25 et 26 sur un plan par John Schreiber, en date du 3 février, 1836, lesdits lots mesurent comme suit: Le lot No 24 mesure 30 pieds 10 pouces et 2 1/2 lignes de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 159 pieds 8 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles; le lot No 25 mesure 29 pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 116 pieds, le lot No 26 forme l'encoignure des rues Laurel et Joséphine et mesure 28 pieds de face à la rue Joséphine, sur une profondeur et face à la rue Laurel de 100 pieds entre lignes parallèles, le tout mesure américaine.

L'intérêt du dit interdit étant un sixième indivis des propriétés ci-dessus décrites, qui seront vendues en vertu d'un ordre de la cour, en date du 3 février 1887, et le reste des cinq sixièmes indivis sera vendu avec l'intérêt ci-dessus de l'interdit, en même temps et du consentement des parties à qui appartiennent les dites propriétés.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit représenté par des billets de l'acquéreur, tirés par lui à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an, à partir de la date des billets jusqu'au paiement final; les dits billets doivent être garantis par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur sur les propriétés vendues, et toutes les clauses d'assurance et les honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente pardevant T. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent seront requis moment de la vente.

6 fév—6 19 26 mars 5 12

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu du magasin de modes.

Meubles et effets mobiliers.

Interdiction de Joseph Villie Sr.

Par ordre de cour, il sera vendu pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, 2 mars 1887, à 10 heures et demie A. M. au local No 266 rue Chartres, entre St Philippe et Ursulines, dans le Deuxième District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 4me jour de février 1887, Dossier No 18,287, dans l'affaire de l'interdiction de Joseph Villie Sr. il sera vendu—

Tout le contenu du dit magasin et résidence consistant en marchandises de modes, bonnets, chapeaux, rubans, fleurs, etc., installations, meubles de maison et autres effets, le tout conformément à un inventaire de l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
19 fév—19 20 24 27 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bibliothèque de Valeur,

Comprenant à peu près 10,000 volumes

Livres de Loi, Ouvrages Historique, Poétique.

Une grande collection diverse d'une grande valeur, par des auteurs populaires, comprenant une collection de 40 ans. Le tout en bon état.

Succession d'Alfred Shaw, décédé.

A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—le MERCREDI, 2 mars 1887, à 7 1/2 heures p. m., et les soirs suivants jusqu'à ce que la vente soit terminée, au vieux local de la New Orleans National Bank, No 54 rue du Camp entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à deux (2) ordres de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, un en date du 14 février 1887, et l'autre étant un ordre amendé en date du 16 février 1887, Dossier de la cour No 19,365 pour le compte de la succession d'Alfred Shaw, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Une collection rare de volumes de valeur, livres de loi, historique, poétique, national, antique et divers livres et mapes, etc., en différentes langues, et un lot de bottes à étagères, conformément à un inventaire. Les catalogues seront prêts à la vente. Laquelle vente continuera de soir en soir jusqu'à ce que la collection entière soit disposée. Des chaises seront à la disposition des acquéreurs pour leur confort.

Conditions—Comptant sur les lieux.
19 fév—19 20 24 27 à la date.

PROPRIETE DE VALEUR.

Résidence, verger et ferme

Sur la Grande Route St-Jean, un ilet de la gare du Orleans R. R., deux ilets du Louisiana Jockey Course, lignes de chemin de fer passent devant et derrière la propriété.

Pour un réglement d'intérêts entre les héritiers de feu John Dinnies,

Une propriété des plus commodes et désirables.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 26 février 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville avec consentement des héritiers de feu John Dinnies tous d'âge pour une division d'intérêts il sera vendu à l'encan

1° **Dix terrains de valeur** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Pontchartrain, dans l'ilet No 1559 borné par les rues Grande Route St Jean, Lepage, Cinquième ou Dupré et Sixième ou White, désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement, et mesurent chaque 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St Jean sur des profondeurs variant d'environ 120 à 124 pieds tout entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations sont principalement sur les lots 9 et 10 et comprennent

Un cottage en bois à double corps de logis élevé et solidement bâti, avec une bâtisse en briques à deux étages au fond, l'un et l'autre contenant en tout quelque 8 ou 10 chambres, avec galeries, et conforts, galeries derrière, cour pavée, aussi une grande écurie en bois et hangar au fond, citerne, puits etc.

2° **Deux terrains de valeur,** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même District et ilet que la propriété décrite ci-dessus, et qui sont contigus au lot No 10, lesquels lots sont désignés par les Nos 11 et 12, et mesurent chaque 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St Jean sur une profondeur d'environ 124 pieds entre lignes parallèles mesure américaine.

3° **Onze terrains de valeur,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations situés dans le Faubourg St Jean, dans le même district et ilet No 1557, désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement, et sont contigus, lesquels terrains mesurent en tout environ 32 pieds de face aux rues Sixième et Lepage sur des profondeurs variant de 120 à 134 pieds entre lignes, au fond par l'ancienne La Cordere, des lots 1 à 10.

4° **Deux terrains de valeur** dans le même District et ilet que la propriété décrite ci-dessus dans le paragraphe No 3 désignés par les Nos 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun à peu près 32 pieds de face à la rue Lepage sur des profondeurs d'à peu près 135 pieds. Le terrain No 1 formant le coin des rues Cinquième ou Dupré et Lepage.

5° **Quatre terrains de valeur** dans le même District et ilet, ensemble et contigus que l'ilet No 32, sur un plan original, autrement connu comme La Corderie, désignés par les Nos 2, 3, 4, 5 et 6, et mesurent ensemble à peu près 38 pieds sur la prolongation de la rue Cinquième ou Dupré, sur une profondeur d'à peu près 167 pieds et les lots Nos 5 et 6 faisant face chaque à peu près 40 pieds à la rue Sixième ou White sur une profondeur d'à peu près 179 pieds et connus comme "La Corderie" ou old Rope Walk.

6° **Huit terrains de valeur** dans le même District et ilet que la propriété décrite ci-dessus, et étant dans l'ilet No 15, maintenant le No 1558, bornés par la Grande Route St Jean, les rues Lepage, Sixième ou White et Septième désignés par les Nos 1 à 8 inclusivement, savoir:

Le lot No 1 forme le coin des rues Lepage et Sixième et mesure à peu près 39 pieds de face à la rue Lepage sur une profondeur de face à la rue Sixième de 65 pieds 6 pouces.

Les lots Nos 2 à 8 inclusivement, mesurent chacun à peu près 33 pieds de face à la rue Sixième ou White sur des profondeurs variant d'à peu près 178 à 215 pieds le tout plus ou moins mesure américaine.

Le tout d'après un plan fait par Arthur de Armas député voyer de la ville, en date du 2 février 1887, qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Cette **Propriété désirable** ayant une ligne de chemin de fer urbain en face et à l'arrière à un ilet de la station des chars de la rue Dumaine ou du Orleans R. R. Co., à deux ilets du Jockey Club Race Course, et en face de la magnifique résidence du juge Louis Duvigneaud, convertie d'arbres fruitiers de valeur, etc., et bien cultivée, de premier ordre, comme "Jardin et ferme" et mérite bien l'attention des personnes qui cherchent une propriété rémunérative laquelle peut être inspectée à n'importe quel moment, par ceux qui le désirent, en obtenant une carte de l'encanteur.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt, et toutes les clauses de garantie usuelles du jour de la vente, les paiements à crédit seront divisés en billets-coupons à la satisfaction des parties intéressées, 10 0/0 comptant sur les lieux et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887, en plus des prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant George C. Préot, Esq. notaire aux frais des acquéreurs.
23 jan—23 30 fév 6 13 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cette magnifique propriété commerciale No 106 rue Canal,

entre Camp et St Charles, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1889, à la Mutual National Bank à raison de $3,500 par an.

Succession de Mme Hester E. S. Dickey, décédée.

Dossier No 17,644.

A l'encan, avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la cour civile de district de la paroisse d'Orléans, division "A", en date du 22 janvier 1887, dossier No 17,644, pour le compte de la succession de Mme Hester Elizabeth Stellwagen, veuve de feu Nathaniel D. Dickey, tous deux décédés, à l'encan, il sera vendu—

Le Mutual National Bank. No 106 rue Canal, cette splendide propriété commerciale connue comme No 106 rue Canal, entre Camp et St Charles, dans l'ilet borné par la rue Commune, dans le premier district de cette ville étant une bâtisse en briques d'une construction moderne construite il y a quelques années spécialement pour une banque ayant un grand rez de chaussée, propriété élevée de terre pour empêcher l'humidité, avec plusieurs chambres aux étages supérieurs, convenables pour chambres de directeurs et dépôt pour les livres etc., avec cour pavée en arrière, lieu d'aisance et cabinet de toilette, hydrant etc.

Le lot de terre désigné comme le No 20 mesure 22 pieds 10 pouces de face à la rue Canal, 104 pieds 3 pouces de profondeur sur le côté qui touche au lot No 3, et 102 pieds de profondeur sur l'autre côté près du lot No 1, sur une largeur dans le fond de 20 pieds 7 pouces sur une allée ouvrant sur la rue St Charles et en commun avec ce lot et d'autres.

Cette propriété de valeur sera vendue sujette à bail à la Mutual National Bank qui l'occupe maintenant, expirant le 30 septembre 1889, à raison de $3500 par an. Le tout du ci-dessus et au pied américain, conformément à un plan de William & Patton, voyers et architectes, qui peut être vu à l'emplacement de la vente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans à partir du jour de la vente avec intérêt à raison de 7 pour cent, et toutes les clauses usuelles de garanties. 10 pour cent seront payés comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887 en sus de son enchère.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.
25 jan—25,30—fév 6,13,20,26

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Abraham Ansell vs ses créanciers—No 20,069—Division —Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Abraham Ansell, soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, LUNDI, le 7ème jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Wm Rogers, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 1 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
2 fév—3f en 30j

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT

Vente renvoyée.

Succession de Jean Puissegur.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure des rues Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI 24 février 1887, il sera vendu à 11 heures du matin en face du Bayou St Jean ancienne habitation Allard. En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 18 février, 1887, Division B.

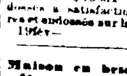

35 belles vaches laitières et leurs veaux habitués à l'écurie.

Conditions—Jusqu'à $50, comptant; et audessus de $50 six mois de crédit en billets endossés à satisfaction lesquels devront être tirés et endossés sur la place.

19 fév—

Maison en briques de valeur à deux étages et rez-de-chaussée sur la rue North Peters, autrefois rue de la Levée, entre les rues Espagne et Mandeville.

Succession de Charles Hickey.

No 20,008—Division A—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse SAMEDI, 12 mars 1887, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 février 1887 la propriété suivante savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues North Peters, ci-devant Levee, Espagne, Decatur ci-devant Victoire, et Mandeville, étant le plus près de la rue Espagne des deux propriétés acquises par Charles Hickey des héritiers de George Eustis par acte passé par N. Soulé ci-devant notaire public, le 22 décembre 1859.

Lequel lot est désigné par le No. 2 sur un croquis de plan annexé à un acte passé pardevant A. J. Lewis, notaire, le 5 février 1887, et mesurant 21 pieds 8 pouces de face sur la rue North Peters ci-devant le chemin public ou rue de la Levée, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison en briques à deux étages et rez-de-chaussée, lequel est occupé comme un café et plusieurs chambres au dessus, cuisine, écurie, etc., etc., loue $20 par mois. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an en un billet de l'acheteur portant 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque spéciale sur la dite propriété, 5 pour cent honoraires d'avocat. Les bâtisses devront être maintenues assurées et toutes les clauses d'usage. Les taxes de 1887 devront être assumées par l'acheteur en sus du prix d'achat.

Dix pour cent devront être payé au moment de l'adjudication sur le montant de la vente.

Acte de vente pardevant A. J. Lewis notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 fév—9 12 19 26—mars 5 12

PAR STEPHEN J. DERBES.

Pour le compte de qui cela intéresse. Un Cauet solaire, Camera, Matts, Négatives etc. JEUDI, 24 février, à 11 heures a. m. au No. 14 rue de Chartres il sera vendu un lot d'objets de photographie et ustensiles épargnés du dernier feu à la galerie de photographie Pye. Conditions comptant

STEPHEN J. DERBES encanteur

Les négatives peuvent être vues au No 157 rue Poydras
22 fév—3f

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Vente de succession.

Résidence élégante et centrale

Dans le Deuxième District.

Sur une de ses plus Charmantes Avenues

A un long Crédit

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 26 février 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, il sera vendu à l'encan, pour effectuer un partage entre les héritiers de feu Alfred Roussel, décédé, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La résidence en briques à deux étages avec mansarde, désignée par le No 236 rue Rampart, côté nord connue entre St Philippe et Ursulines, une des plus charmantes avenues. Faite avec attrayant et intérieur spacieux, et réunit tout le confort à ce sujet, corridor en haut et en bas élégant salon à arche et salle à manger, et cinq chambres à coucher au premier et au second étages, une chambre en tous à deux étages en briques, cuisine, avec appartements pour domestiques, écurie, puits et water works, une grande cour pavée basse cour et couvert sur chaque côté de la maison principale, donnant une bonne lumière et bien aérée.

A approximité du centre des affaires églises écoles, marchés et amusements la rendant les plus désirable pour une résidence privée ou celle d'un homme de profession. Un permis de l'encanteur sera le plus pour visiter la maison.

Voir le plan pour les dimensions. Vente positive, titre parfait.

Conditions—Un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de un, deux et trois ans, privilège de vendeur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et toutes les clauses usuelles. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant C. J. Théard, notaire.

30 jan—30—fév 5 et 12 13 19 à la date

PAR HOEY & O'CONNOR.

Résidence de choix pour famille.

Coin des rues Dryades et St-André et quatre grands terrains près du nouveau Bassin.

A. J. Ward fils et als vs leurs créanciers.

No. 19,209—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 26 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 février 1887, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

1° **La résidence en bois à deux étages** No [illegible] coin des rues Dryades et St André [illegible] Rempart et St André, dans le Premier District.

Le terrain comprend 2 lots désignés par les lettres A et E qui sont contigus l'un à l'autre et mesurent ensemble 55 pieds 11 pouces et une ligne de face à la rue Dryades 54 pieds 4 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond 124 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur du côté de St André et 141 pieds 4 pouces et 1 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Josephine, et formant le coin des rues Dryades et St André.

La bâtisse est retirée des deux rues, a une galerie devant et derrière de grands corridors en bas, cabinet de toilette, salle à manger, office cuisine et chambre à bain en bas et cinq chambres à coucher, cabinet de toilette en haut, grande citerne au-dessous d'un appartement en briques hangars écurie, &c., et une belle cour pour jardin et pelouse.

On peut prendre possession de la propriété immédiatement.

2° **Quatre terrains de choix pour bâtir,** dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues **Dryades Remparts, Julie et Delord,** désignés par les Nos 114, 115, 116 et 117 sont contigus les uns aux autres et mesurent ensemble 125 pieds 7 pouces de face à la rue Dryades, 80 pieds 1 pouce et 4 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 131 pieds et 4 pouces sur le côté le plus rapproché de la rue Julie et 142 pieds 1 pouce et 4 lignes du côté le plus rapproché de la rue Delord. La contiguïté de cette propriété au Nouveau Bassin la rend avantageuse comme site pour un chantier de bois ou pour commagasiner un matériel pour bâtisse ou chemin.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit d'un et deux ans du jour de la vente avec intérêt de 8 pour cent par un lien du vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1887 et feront un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant MM. Woulfe & Rouen, notaires.
22 fév—22—mars 5 12 19 26.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en briques Nos. 32 et 34 rue Bourbon.

Claire Leblond et als. vs. Peter Moutfort et al.

No 19,958—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 19 mars 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasine, en vertu d'un jugement dans l'affaire ci-dessus rendu par l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, le 1er février 1887 il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Royale Douane et Bienville mesurant 37 pieds 3 pouces de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 77 pieds 9 pouces 5 lignes, le tout au pied américain. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages connue par les Nos. 32 et 34 rue Bourbon, la propriété est louée à bail jusqu'au 1er octobre 1887.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans, avec billets hypothécaires signés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés et divisés en coupons, s'il est nécessaire, portant un intérêt de sept pour cent par an jusqu'au paiement final, avec toutes les clauses usuelles de non aliénation, assurance sur les bâtisses et le transfert de la police au vendeur ou autres détenteurs des dits billets. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le paiement des billets; l'acquéreur assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1887 en sus du prix de son adjudication et un dépôt de 10 pour cent fait au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 fév—11,19,26—mars 5,12,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Carré d'ilet de de terre dans le Sixième District,

Succession de George W. Wintz.

No 638—Vingt sixième District Judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, en vertu d'un décret de l'Honorable Emile Rost, juge de la 26me Cour Judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en date du 5 février 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un carré d'ilet dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Berrier, Coliseé, Valmont et Léontine, désigné comme le carré No. 308, renfermant 17 terrains et mesurant 201 pieds, 10 pouces de façade sur chacune des rues Leontine et Valmont, sur 278 pieds sur chacune des autres deux rues Pleasant et Perrier.

Conditions—L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication au moment de la vente. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Joseph H. Spearing, notaire.

9 fév—9 19 26—mars 5 12